



ECONOMIE



PIA

Visite des étudiants de l'IRIMAG/CFM de Niamey

Une délégation de l'Institut régional d'informatique de marketing d'assurance et de gestion (IRIMAG/CFM) de Niamey (Niger) a visité la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), le 27 février dernier. Au total 25 apprenants et 5 encadreurs ont découvert les différents projets mis en œuvre sur cette zone industrielle.

PAGE 5

POLITIQUE



Elections en 2023

Qu'est-ce qui explique ce réveil brusque des opposants togolais ?

Le calendrier républicain impose aux dirigeants togolais d'organiser les élections législatives et les élections régionales ...

PAGE 3

SPORT

Fédération togolaise de football

Plus de trois milliards FCFA pour l'exercice 2023

Le comité exécutif (Comex) de la Fédération togolaise de football (FTF) a tenu sa seconde séance ordinaire de l'année ...

PAGE 10

Sommet des Pays les moins avancés

Victoire Dogbé a rappelé les ambitions du Togo face aux crises

Le Togo prend part au sommet des Pays les moins avancés (PMA) ouvert dimanche 5 mars à Doha au Qatar. A la veille de cette rencontre qui prend fin le 9 mars prochain, un sommet a rassemblé les dirigeants de certains pays vulnérables. Occasion pour la cheffe du gouvernement, Victoire Dogbé ...



PAGE 5



Coopération

Lomé et Kampala œuvrent pour l'intégration continentale

Invité par son homologue ougandais Yoweri Kaguta Museveni, le président togolais Faure Gnassingbé s'est rendu à Kampala le vendredi 3 mars 2023 pour une visite officielle. Selon un communiqué publié par la présidence de la République le même jour, ce déplacement du chef de l'Etat s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat entre les deux pays. Le communiqué précise qu'à l'agenda ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Région des Savanes du Togo : le Centre d'études stratégiques de l'Afrique note 17 attaques

Les groupes islamistes continuent de semer la terreur en Afrique avec de violentes attaques terroristes perpétrées dans plusieurs pays. Ces violences ont augmenté de 22 % ces 12 derniers mois et de 50% depuis 2019. Au Togo, les attaques terroristes ont connu une augmentation record atteignant un total de 17 dans les préfectures de Kpendjal et de Kpendjal Ouest (Région des Savanes).

Les chiffres sont contenus dans un rapport dressé par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Selon ce centre, les actions terroristes se concentrent sur le Sahel, la Somalie, le Bassin du Lac Tchad, le Mozambique et l'Afrique du Nord.

« La violence des islamistes militants en Afrique continue de se focaliser sur cinq théâtres, à savoir le Sahel, la Somalie, le bassin du Lac Tchad, le Mozambique et l'Afrique du Nord. Chacun de ces théâtres se définit par des acteurs locaux et des défis particuliers à son contexte », lit-on dans le rapport.

De même, le Centre d'études stratégiques relève que les décès provoqués par les attaques ...

PAGE 3

52eme session du Conseil des droits de l'Homme

Le Dr Trimua a identifié des défis cruciaux lors du segment de haut niveau

Lors du segment de haut niveau de la 52eme session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies tenu à Genève le 2 mars 2023, le ministre des Droits de l'Homme de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les institutions de la République, et porte-parole du gouvernement togolais, Dr Christian Trimua, a présenté une déclaration. Dans celle-ci, il a identifié trois défis cruciaux ...



PAGE 11



SOMMAIRE

Nigeria/Présidentielle 2023
6è défaite d'Atiku Abubakar, la défaite de trop ?



P 4

Média
Le jubilé d'or de l'AJST célébré



P 10

52ème session du Conseil des droits de l'Homme
Le Dr Trimua a souligné des défis cruciaux lors du segment de haut niveau



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

“Il faut savoir compter, mais pas que sur les autres” dixit Akouvi AHOVON, bénéficiaire du Produit APSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique “Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI”, Togo Matin vous conduit à Notsè, dans la région des plateaux, pour partager avec vous les témoignages de Akouvi AHOVON, Bénéficiaire du Produit “Accès des Pauvres aux Services Financiers” (APSEF). Reportage...



Akouvi AHOVON

“Il faut savoir compter, mais pas que sur les autres”, c’est par cette maxime adaptée en français que notre interlocutrice, Akouvi AHOVON, la quarantaine, fière de son allure, nous accueille tout en se réjouissant que grâce au Fonds National de la Finance Inclusive et notamment à son produit générique APSEF, elle aura réussi à démarrer une petite activité génératrice

de revenus qui lui permet aujourd’hui de pouvoir dégager des revenus. Autrefois obligée de se rendre disponible pour réaliser les petites activités d’autrui contre quelques pécules, elle a aujourd’hui réalisé qu’il faut pouvoir compter dans la vie, mais pas que sur les autres... “Je n’ai pas appris de métier dès ma jeunesse. J’avais par contre un penchant pour le commerce, la vente

de quelques bricoles. Malheureusement, je n’ai pas vraiment pu me mettre à exercer ces petites activités pour mon propre compte, faute de soutien financier. J’ai alors commencé à aider plusieurs personnes dans le quartier, je les aidais à réaliser quelques petites activités et en contrepartie je percevais quelques petits sous qui me permettait de pouvoir me nourrir convenablement. Je

dois avouer que j’ai évolué ainsi pendant plus de trois années.”

Voyant qu’elle n’était pas épanouie en travaillant pour les autres, notre interlocutrice se met alors à chercher des voies et moyens pour pouvoir se prendre en charge, elle voulait donc commencer à réaliser une activité génératrice de revenus pour son propre compte. Elle avait alors besoin d’un recours financier.

“Je me suis alors mise à chercher des appuis financiers pour pouvoir commencer une petite activité. Fort heureusement, dans la maison où j’habitais, vivait un agent de crédit de SPEC OIC, une Institution de Microfinance Partenaire du FNFI. Je me suis alors rapprochée de cette personne pour lui expliquer mon ambition de vouloir démarrer une petite activité et le besoin pour moi d’avoir un léger coup de pouce financier. Je me suis alors informée davantage sur tous les produits du FNFI et on s’est ensemble rendu compte que j’étais le plus éligible au produit générique APSEF du FNFI. Désormais toutes ces informations en ma possession, je me suis alors plié à toutes les exigences pour pouvoir être éligible au Produit. Constitution du Groupe Solidaire, Formation en techniques de création d’entreprises et gestion de

crédit puis je me suis alors vu octroyer un premier crédit de 30.000 FCFA. Avec cette somme, je me suis immédiatement mis à la commercialisation des oranges et des petites bricoles (Bonbons, chewingums, chocolat, Pectol)...”

Désormais maîtresse de sa propre activité, notre interlocutrice peut alors mesurer tout l’impact du Produit APSEF du FNFI. Elle dit être plus autonome économiquement et arrive à prendre en charge ses besoins. Elle a le sentiment aujourd’hui d’avoir gagné le pari de son devenir.

“Il est évident que je ne gagne pas des centaines de milles de mon activité, mais les recettes que j’arrive à dégager me permettent de faire face au remboursement et à assurer mes besoins personnels. Je me sens plus bien et plus à l’aise depuis que je travaille pour moi”.

Il faut pourvoir compter, mais pas que sur les autres. De cet adage, on retient qu’il arrive à tout le monde à un moment ou à un autre de son existence d’avoir besoin d’autrui, d’avoir recours aux autres pour pouvoir avancer. Mais ce recours ne saurait être éternel, il est important que chacun assume son destin, que chacun puisse s’épanouir avec ses propres activités pour pouvoir ainsi réaliser ses rêves.

Ceci est un programme du ministère chargé de l’inclusion financière et de l’organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Anevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Lema Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... terroristes ont augmenté de près de 50 %. Les 19.109 décès estimés attribuables aux islamistes militants dépassent le

dernier pic de 18.850 décès atteint en 2015 quand Boko Haram était à son apogée. Cela représente aussi un revirement brutal par

rapport à 2021 lorsqu'une légère diminution de décès, atteignant 12.920, avait été enregistrée. Dans le document, on

lit également que 90 % des violences au Sahel se déroulent au Burkina Faso et au Mali. Dans le même temps, les attaques

terroristes connaissent une hausse importante dans les pays côtiers.

Source :
togobreakingnews

Coopération

Gnassingbé et Museveni œuvrent pour l'intégration continentale

Invité par son homologue ougandais Yoweri Kaguta Museveni, le président togolais Faure Gnassingbé s'est rendu à Kampala le vendredi 3 mars 2023 pour une visite officielle.

Selon un communiqué publié par la présidence de la République le même jour, ce déplacement du chef de l'Etat s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat entre les deux pays. Le communiqué précise qu'à l'agenda du président de la République, il était prévu des entretiens avec son homologue. Au cours de ces échanges, ils passeront en revue les pistes de renforcement des liens de coopération

entre Lomé et Kampala, notamment, dans les domaines économiques, des affaires, de la planification, des transports, de l'agriculture et du tourisme.

Cette visite devait également être l'occasion de partage d'expérience dans ces différents domaines. « Les deux dirigeants aborderont aussi des sujets liés à l'intégration continentale,



Faure Gnassingbé (à gauche)

la consolidation de la paix et la lutte contre les menaces sécuritaires et le changement climatique en Afrique », précisait le communiqué officiel. Pour rappel, le président

ougandais était à Lomé en janvier 2020, dans le cadre du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sur les faux médicaments. Pour sa part, le chef de l'Etat togolais a effectué

une visite à Kampala en novembre 2011. Cette visite était marquée par un accord de coopération dans le secteur du tourisme.

Edem Dadzie

Elections en 2023

Qu'est-ce qui explique ce réveil brusque des opposants togolais ?

Le calendrier républicain impose aux dirigeants togolais d'organiser les élections législatives et les élections régionales d'ici la fin de l'année 2023. En prélude à ces compétitions électorales, on remarque que l'opposition se prépare. Alors qu'il y a cinq ans, l'opposition ne voulait pas entendre parler des élections, on note un subit regain d'intérêt de sa part. Qu'est-ce qui peut expliquer ce revirement de situation ?

Il faut préciser que même si l'opposition radicale a boycotté les élections législatives de décembre 2018, elle n'a pas boycotté les élections municipales de juin 2019 et la présidentielle de février 2020. C'est ce que certains analystes qualifient d'incohérence. En effet, les conditions d'organisation des élections que cette opposition rejetait n'avaient pas changé.

Et pourtant, en l'espace de six mois, elle a boycotté une élection et participé à une autre avec la même Commission électorale nationale indépendante (Ceni). Quoi qu'il en soit, cet épisode est derrière nous, même si les conséquences vont se faire ressentir sur le long terme. Le boycott

de 2018 a profondément modifié le paysage politique togolais. Certains ténors de longue date au sein de l'opposition risquent de ne pas revenir au-devant de la scène. On a vu comment l'Alliance nationale pour le changement (ANC), auparavant chef de file de l'opposition a peiné à obtenir des Conseillers municipaux en 2019. Pire, l'on a assisté à l'humiliation du parti et de son leader Jean-Pierre Fabre lors de la présidentielle dernière. C'est ce qui est arrivé au Comité d'action pour le renouveau en 2010. Et malgré que feu maître Yawovi Agboyibo avec le soutien de ses fidèles a mis toute l'énergie qu'il lui restait pour relever le parti, le Car n'arrive plus à gagner le cœur des



Gérard Adja (au milieu)

Togolais comme il l'a fait dans les années 90 face au régime de feu le général Gnassingbé Eyadema. La Scène politique se rajeunit et se renouvelle de plus en plus. De nouveaux acteurs plus pragmatiques et réalistes comme Gerry Taama du Nouvel engagement togolais (Net), Innocent Kagbara du Parti démocratique panafricain (PDP), Séna Alipui et le Dr Folly Gada Ekoué de l'Union des forces de changement (UFC) etc... émergent.

Et c'est précisément à ce moment que l'on enregistre un certain réveil

de la part des aînés de l'opposition. Jean-Pierre Fabre et l'ANC affirment attendre impatiemment les élections. Le maire du Golfe 4 a d'ailleurs demandé à ses militants d'aller se faire enregistrer sur les listes électorales lorsque le moment sera venu. Maître Paul Dodzi Apévon, président des Forces démocratiques pour la République (FDR) et maître Mohamed Tchassona Traoré, président du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), sont favorables à la tenue des élections.

La Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) qui tenait au règlement de « son » contentieux électoral de 2020 avant toute élection au Togo, commence par changer de langage. « Les élections sont importantes parce que c'est un agenda républicain qu'il faut tenir à tout prix », a récemment déclaré Gérard Adja, vice-président du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), parti d'Agbéyomé Messan Kodjo, candidat malheureux de la DMK en 2020.

La rédaction

Nigeria / Présidentielle 2023

6^e défaite d'Atiku Abubakar, la défaite de trop ?

Sous d'autres cieux, notamment en Afrique, on prêterait facilement des explications mystiques à ces échecs répétés de cet homme que tout prédisposait à la magistrature suprême. Richissime homme d'affaire nigérian qui a fait fortune dans le pétrole et les télécoms, Atiku Abubakar aura presque tout gagné, sauf le fauteuil douillet de la présidence de la République fédérale du Nigeria. Un rêve qui lui échappe depuis 1992, et qui, 6 fois de suite, se transforme en malédiction face à laquelle les puissants exorcismes du pays semblent impuissants.

Pour Atiku Abubakar, l'histoire se répète. Dans un continuel recommencement, l'un des hommes les plus riches du Nigeria voit encore la « villa Aso Rock » lui échapper pour la 6^e fois consécutive. Il était cette fois-ci à 2 millions de voix près du vainqueur Bola Tinubu du parti au pouvoir. 2 millions de voix de plus qu'en 2019, alors qu'il était face au président sortant Muhammadou Buhari qui l'avait devancé de 4 millions de voix.

Même si cette fois-ci, Atiku Abubakar a réussi à percer dans certains Etats du pays comme Osun, Yobe, Katsina, Adamawa, Gombe, il n'aura pas la faveur du suffrage majoritaire qui

lui permettra de mettre fin à cette malédiction. Une fois encore, l'opposant « historique », devenu par la force des choses, opposant « malchanceux », devra attendre encore 2027. Et il aura en ce moment 80 ans. Triste sort pour cet homme qui a tout gagné dans sa vie. Haut fonctionnaire, vice-président de la République sous Olusegun Obasanjo, et richissime homme d'affaires, Atiku Abubakar a consacré une partie de sa fortune à des causes caritatives, notamment en créant la prestigieuse American University dans l'Etat d'Adamawa, dans le nord du Nigeria.

Il compte une fois encore contester cette nouvelle

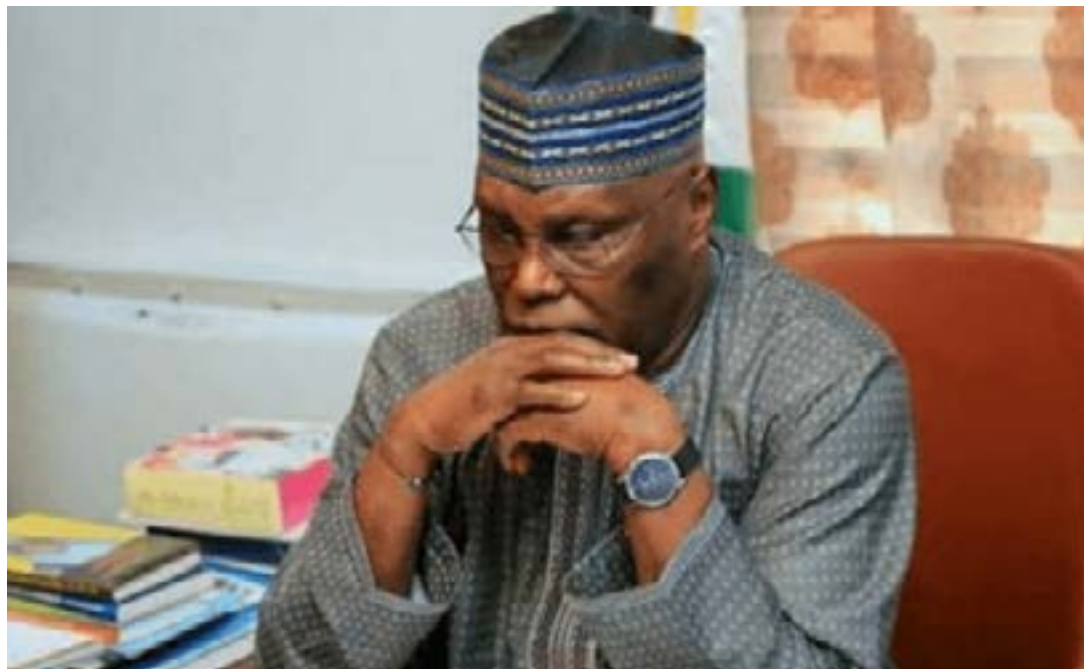
défaite. Se joignant à Peter obi, arrivé 3^e au scrutin du 25 février 2023 dernier, l'opposant Atiku Abubakar a dénoncé un « viol de la démocratie ». « Les manipulations et les fraudes qui ont accompagné cette élection sont sans précédent dans

électoral était si pressé de conclure la collecte et l'annonce des résultats, étant donné le nombre de plaintes et d'irrégularités » enregistrées, s'est étonné Atiku Abubakar devant la presse à Abuja. Selon lui, les résultats proclamés par la Commission électorale nationale (Inec) ont été « grossièrement biaisés » au profit de Bola Tinubu du Congrès des progressistes (APC).

Par le passé, les élections

certaines électeurs et partis d'opposition affirment que les défaillances du système lors du téléchargement des résultats ont permis la manipulation des bulletins de vote et des disparités dans les résultats des comptages manuels dans les bureaux de vote.

Les observateurs internationaux, notamment ceux de l'Union européenne, ont également relevé des problèmes logistiques



Atiku Abubakar

l'histoire de notre nation », a-t-il déclaré.

« Je ne comprends toujours pas pourquoi l'arbitre

au Nigeria ont souvent été entachées par des allégations de fraude et des violences. Cette fois,

majeurs, des électeurs privés de leurs droits et un manque de transparence.

Alexandre Wémima

Diplomatie

Le Mali ne veut plus de la France comme porte-plume aux Nations unies

Le Mali a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de relever la France de ses fonctions de coordinateur-rédacteur des résolutions sur la Minusma ou sur le régime des sanctions concernant le pays. Depuis décembre 2012 et l'inscription du Mali à l'agenda du Conseil, Paris occupe officiellement cette fonction de « plume » parmi les quinze membres. Bamako a émis cette nouvelle requête estimant qu'en août 2022, son espace aérien avait été violé par des avions de l'armée française.

Ce n'est pas la première fois que Bamako saisit le Conseil de sécurité en mettant ce prétexte en avant. Mais c'est la première fois que le ministre des Affaires étrangères Diop demande que la France soit dessaisie de sa fonction de « plume » sur les dossiers maliens au Conseil.

De mémoire d'observateur de l'ONU, c'est surtout une première qu'un pays conteste officiellement le droit d'un membre du Conseil d'être dans cette fonction. Le Mozambique, qui préside le Conseil ce

mois-ci, s'est d'ailleurs gardé de communiquer sur cette requête. Peut-être justement parce que le système d'attribution des coordinations de dossiers entre les quinze membres est très informel, et qu'aucune réelle règle ne le régit. Il sera d'autant plus difficile de le contester du coup.

Pourtant, de nombreux membres élus ainsi que la Russie réclament régulièrement une révision et un encadrement de cette répartition, estimant qu'elle n'est pas assez

transparente. La France n'a pas réagi officiellement - et elle devrait adopter sa position habituelle depuis le coup d'Etat de ne pas répondre aux attaques répétées de la junte à l'ONU. Pour information, le rôle de porte-plume fait référence au membre du Conseil qui

Depuis 2012, alors que le pays confronté à une crise interne sous la menace des djihadistes et de groupes Touaregs indépendantistes, la France est chargée de ce rôle lorsque la situation malienne est à l'ordre du jour.

En août dernier, le

Sécurité de l'ONU pour actes d'agression, de subversion, de déstabilisation et de violation de l'espace aérien malien par des aéronefs des forces armées françaises. Autant de faits qui, « pour le moins, interrogent sur l'objectivité et l'impartialité de la République



Abdoulaye Diop

dirige la négociation et la rédaction de résolutions sur un point particulier de l'ordre du jour du Conseil.

gouvernement de transition à Bamako avait porté plainte contre la France auprès du Conseil de

française», note également dans son courrier le chef de la diplomatie malienne.

T.M.

Sommet des Pays les moins avancés Victoire Dogbé a rappelé les ambitions du Togo face aux crises

Le Togo prend part au sommet des Pays les moins avancés (PMA) ouvert dimanche 5 mars à Doha au Qatar. A la veille de cette rencontre qui prend fin le 9 mars prochain, un sommet a rassemblé les dirigeants de certains pays vulnérables. Occasion pour la cheffe du gouvernement, Victoire Dogbé de rappeler les ambitions du Togo pour faire face aux différentes crises qui sévissent dans le monde.

Au sommet des Pays les moins avancés, le Premier ministre, Victoire Dogbé a prononcé l'allocution du Togo à l'ouverture des travaux. « J'ai prononcé au nom du PR l'allocution du Togo à l'ouverture du sommet des Pays les moins avancés (PMA) qui se tient à Doha au Qatar. J'y ai rappelé nos ambitions d'innover et d'être plus agile pour faire face aux crises et accélérer le développement inclusif et durable », a indiqué Victoire Dogbé sur ses réseaux sociaux.

Au cours de cette 5ème Conférence des Nations unies sur les Pays les moins avancés, les chefs de gouvernement et d'autres parties prenantes doivent évaluer la mise en œuvre du Programme d'action

d'Istanbul, adopté lors d'une conférence préparatoire des Nations Unies tenue dans la ville turque en 2011, et mobiliser davantage de soutien international pour les 46 Pays les moins avancés du monde.

Le secrétaire général de l'ONU a rappelé dans son allocution, les menaces de la guerre en Ukraine qui provoque une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. A cette crise s'ajoutent les effets des conflits, de la sécheresse, de la faim et de l'extrême pauvreté qui créent un environnement qui alimente la pauvreté et l'injustice.

« Pour vos pays, les progrès dans la réalisation des Objectifs de développement durable



Victoire Dogbé à Doha

(ODD) - à commencer par l'éradication de l'extrême pauvreté et la fin de la faim - représentent bien plus que des lignes sur un graphique menant à 2030...C'est une question de vie ou de mort et il est inacceptable que vous soyez freinés par des processus et des décisions qui sont prises bien au-delà de vos frontières », a précisé António Guterres.

Il a appelé à l'action. « Nous ne pouvons pas laisser les pays retomber sur l'échelle du développement après avoir travaillé si dur pour la gravir. Au milieu de ces injustices, les Nations Unies travaillent avec

vous pour développer des stratégies de transition harmonieuses, basées sur un soutien sur mesure pour le processus de graduation », a ajouté le chef de l'ONU.

Les travaux de cette conférence permettront à plus d'une douzaine de Pays les moins avancés d'échanger leurs points de vue sur les défis communs à relever et de trouver des solutions significatives. Ils ont également fourni des indications claires sur la manière d'assurer la mise en œuvre efficace et en temps voulu des objectifs, engagements et résultats énoncés dans

le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031 et la Déclaration politique de Doha.

Selon l'ONU, la conférence devrait annoncer des initiatives spécifiques et des résultats concrets qui répondent aux défis spécifiques aux PMA et soutiennent la mise en œuvre du Programme d'action de Doha (DPoA) adopté en mars 2022 et qui vise, entre autres, à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dans les PMA.

Félix Tagba

PIA

Visite des étudiants de l'IRIMAG/CFM de Niamey

Une délégation de l'Institut régional d'informatique de marketing d'assurance et de gestion (IRIMAG/CFM) de Niamey (Niger) a visité la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), le 27 février dernier. Au total 25 apprenants et 5 encadreurs ont découvert les différents projets mis en œuvre sur cette zone industrielle.



Présentation des projets aux étudiants

Pour les intégrer dans la sous-région et contribuer au développement des compétences de ses apprenants, l'IRIMAG/CFM organise des voyages de transformation, et pour finir, au port sec de PIA.

d'étude pour ses étudiants. Lors de leur séjour à Lomé, ils ont d'abord découvert la direction administrative de la Plateforme et son guichet unique, avant de se rendre aux entrepôts de soja et de coton, aux Centres de formation aux métiers du textile, aux usines de

Les réalisations en termes d'investissement, de création d'emplois et d'industrialisation ont été présentées aux étudiants. Créatrice de plus de 35 000 emplois directs et indirects, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé a pour objectif de favoriser l'attractivité et d'attirer des investisseurs, afin de développer des activités industrielles et multisectorielles. Il s'agit notamment de la transformation de produits agricoles (coton, soja, anacarde etc.) et miniers locaux.

Le projet est subdivisé en 2 phases. La première consiste à construire une zone industrielle, une zone logistique, un centre commercial & résidentiel et des infrastructures de grade mondial. La seconde permettra de développer des industries de transformation agricole (noix de cajou, ananas, maïs, mangue, sésame) et des infrastructures modernes.

La rédaction

Parlement

Responsabilité des députés selon la Constitution togolaise

Quatre-vingt-onze (91) députés, constituant la sixième législature de la quatrième république du Togo, ont été élus au sortir des élections législatives du 20 décembre 2018 au Togo. En qualité d'élus du peuple, les députés ont des droits, des devoirs et des responsabilités spécifiques. Elus de la nation dont le rôle essentiel est d'intervenir dans le processus législatif et de contrôler l'action du gouvernement, le statut des députés conformément à leur responsabilité sociale repose sur la Constitution togolaise.

de l'opposition passent beaucoup de temps à faire des recherches et à poser des questions à l'Assemblée concernant leur circonscription et le domaine pour lequel ils sont porte-parole. Les députés de l'opposition et les députés d'arrière-ban du parti au pouvoir

beaucoup de temps à superviser les activités des ministères qui relèvent d'eux. Ils doivent être prêts à répondre aux questions de l'opposition et à promouvoir des projets de loi émanant du gouvernement. Les députés siègent aussi à divers comités. Les partis politiques y sont représentés de façon plus ou moins proportionnelle au nombre de sièges qu'ils détiennent à l'Assemblée. Les électeurs qui ont des difficultés dans leur circonscription ou avec un ministère, un organisme gouvernemental, etc., demandent souvent l'aide de leur député. Par conséquent, les députés passent beaucoup de temps à s'occuper des problèmes individuels de leurs électeurs, à répondre à leurs questions et à se tenir au courant des opinions les plus répandues dans leur circonscription. Les députés demeurent en contact avec leurs électeurs de diverses façons. Ils leur téléphonent, leur écrivent, les rencontrent individuellement ou en groupe durant des réunions. Ils sont également autorisés à leur envoyer deux circulaires par année à leur domicile.

adoptée par référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992 et révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002, il est porté acte du lien entre le gouvernement et le Parlement.

Article 81 : l'Assemblée nationale vote en dernier ressort la loi. Elle contrôle l'action du Gouvernement.

Article 82 : l'Assemblée nationale a la maîtrise de son ordre du jour. Elle en informe le Gouvernement. L'inscription, par priorité, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, d'un projet ou d'une proposition de loi ou d'une déclaration de politique générale, est de droit si le Gouvernement en fait la demande.

Article 83 : l'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au Gouvernement.

Article 86 : le Gouvernement peut, pour l'exécution de ses programmes, demander à l'Assemblée nationale, l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Ces ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis de la Cour constitutionnelle. Elles entrent en vigueur



Yawa Tsegan, présidente de l'Assemblée nationale togolaise

Un député est une personne que les électeurs d'une circonscription, également appelé « district électoral », élisent pour les représenter à l'Assemblée. Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du gouvernement. Sans avoir vocation à se substituer aux élus locaux, il est aussi un porte-parole actif de sa circonscription.

Lois, électeurs, circonscriptions... responsabilités des députés

Un député peut avoir à remplir jusqu'à quatre rôles distincts. Son rôle de législateur exige de comprendre l'esprit des lois, de planifier de nouvelles lois, d'étudier les lois proposées, d'en

discuter et d'appuyer ou non leur adoption. À titre de représentant de ses électeurs, un député peut exprimer leurs inquiétudes et leurs points de vue, intervenir en leur faveur et les aider à résoudre des problèmes. Il est aussi député élu du caucus d'un parti. À ce titre, il peut participer à la planification et à la mise en œuvre de la stratégie du parti à l'Assemblée. Il peut aussi appuyer le caucus et les décisions prises, et se spécialiser dans certains domaines. Les députés partagent leur temps entre leur circonscription et l'Assemblée législative. Leurs fonctions à l'Assemblée varient selon le rôle qu'ils y exercent, à savoir membre du Cabinet, député de l'opposition ou député d'arrière-ban du parti au pouvoir. Les députés

peuvent présenter à l'Assemblée des pétitions, des résolutions et des

Rapports entre gouvernement et Parlement



Photo de famille de la rentrée parlementaire

projets de loi d'initiative parlementaire. Les députés passent

Au Titre 5 de la Constitution togolaise de la 4^e République

dès leur publication, mais deviennent caduques si le projet

de loi de ratification n'est pas déposé devant l'Assemblée nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation. A l'expiration du délai défini dans la loi d'habilitation, ces ordonnances ne peuvent être modifiées que par la loi en ce qui concerne leurs dispositions qui relèvent du domaine législatif.

Article 87 : les propositions et les

que ces propositions ou amendements ne soient assortis de propositions de recettes compensatrices.

Article 91 : l'Assemblée nationale vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique. Les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance si l'Assemblée ne s'est pas prononcée dans

demande, d'urgence, à l'Assemblée, l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires.

Article 92 : les propositions ou projets de lois organiques sont soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée nationale à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours après leur dépôt. Les lois organiques ne peuvent être

prorogation, au-delà de quinze (15) jours, de l'état de siège ou d'urgence ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale.

Article 98 : l'Assemblée nationale peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion, pour être recevable, doit être signée par un tiers (1/3) au moins des députés composant l'Assemblée nationale. Le vote ne peut intervenir que cinq (5) jours après le dépôt de la motion. L'Assemblée nationale ne peut prononcer la censure du Gouvernement qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Si la motion de censure est adoptée, le premier ministre remet la démission de son Gouvernement.

Entre Etat et Parlement, rôle de la Cour constitutionnelle

Toujours dans la même Constitution, l'article 99 du Titre 6 stipule : la Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité de la loi et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur

pour sept (07) ans renouvelables : trois (03) sont désignés par le Président de la République dont un (01) en raison de ses compétences juridiques ; trois (03) sont élus par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des députés. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques ; trois (03) sont élus par le Sénat à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des sénateurs. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques.

Article 105 : la Cour constitutionnelle émet des avis sur les ordonnances prises en vertu des articles 69 et 86 de la présente Constitution.

Article 106 : les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles.

Source : Constitution togolaise de la 4ème République.

En campagne, les candidats aux législatives promettent souvent énormément de choses pour leur circonscription. Les candidats à la députation ont, pour la plupart, la même technique : d'une part, promettre de défendre les positions de leur parti politique en soutenant ou en s'opposant au gouvernement ; d'autre part, répondre aux attentes locales de leurs électeurs. Si les candidats promettent souvent monts et merveilles pour leur circonscription, de la nouvelle clinique à la création d'un centre de formation d'apprentis, de l'aménagement d'une nouvelle route à la mise en place d'une maison de santé, ils ont donc la responsabilité sociale de satisfaire au besoin les circonscriptions.

Attipoe Edem Kodjo



Les députés en plénière votant une loi

projets de loi sont déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale qui les envoie pour examen à des commissions spécialisées dont la composition et les attributions sont fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Article 88 : les propositions de lois sont au moins huit (08) jours avant délibération et vote, notifiées pour information au Gouvernement.

Article 89 : les projets de lois sont délibérés en conseil des ministres.

Article 90 : les députés et le Gouvernement ont le droit d'amendement. Les propositions et amendements formulés par les députés ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins

un délai de quarante-cinq (45) jours suivant le dépôt du projet et que l'année budgétaire vient à expirer. Dans ce cas, le Gouvernement demande la convocation d'une

promulguées qu'après la déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Article 94 : l'état de



Aperçu du siège de l'Assemblée nationale togolaise

session extraordinaire, pour la ratification. Si le projet de loi de finances n'a pu être déposé en temps utile pour être voté et promulgué avant le début de l'exercice, le Premier Ministre

siège comme l'état d'urgence est décrété par le Président de la République en conseil des ministres. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est pas en session. La

du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

Article 100 : la Cour constitutionnelle est composée de neuf (09) membres désignés

Blague

Un gars du nom de Alfa nouvellement marié, rentre chez lui. Sa femme Amina lui saute au cou en disant : « Chéri, j'ai une grande nouvelle : j'ai un retard d'un mois. Je crois que nous allons avoir un bébé ! J'ai fait un test de grossesse chez le médecin Kouba et nous aurons le résultat d'ici un jour ou deux. Tant que nous n'aurons pas le résultat, on n'en parle à personne ».

Le lendemain, un conseiller clientèle de la Togo électricité Monsieur Kalou appelle chez eux au sujet d'une facture impayée.

« Vous êtes bien Mme Alfa? »

« Oui »

« Madame, vous avez un mois de retard ».

« Mais... qui vous l'a dit ? Comment le savez-vous ? »

« Nous avons des ordinateurs, c'est inscrit dans notre base de données. »

« Que dites-vous, c'est inscrit dans vos ordinateurs ? »

« Absolument ! »

Le soir elle raconte cette conversation à son mari M. Alfa qui, fou de rage, (pour ceux qui le connaissent) se précipite dès le lendemain au siège de Togo électricité.

« Qu'est-ce que c'est que cette histoire, vous inscrivez dans votre base de données que ma femme a un mois de retard ? De quoi vous mêlez-vous ?? »

« Ecoutez, dit Monsieur le conseiller clientèle, calmez-vous, ce n'est pas bien grave. Vous n'avez qu'à l'acquitter ».

« La quitter ? Il n'en est pas question ! Je ne la quitterai jamais, ni maintenant, ni plus tard ! »

« Dans ce cas, je vous préviens que si vous refusez de l'acquitter, on va vous le couper. »

« Quoi ? Me le couper ? Mais vous êtes fou ! Et comment satisfaire ma femme ? »

« Je ne sais pas... elle n'aura qu'à se servir d'une bougie ! »

Jean est actuellement en soins intensifs à la clinique du Docteur Kouba

Commérages

Une femme était très malade dans son lit et a demandé à son mari

"Chéri, combien de temps prendras-tu pour épouser une autre femme au cas où je mourrais ?"

Puis le mari a dit "Honnêtement, mon amour, je ne peux amener une autre femme qu'après que ta tombe soit complètement sèche"

Après quelques jours, la dame est décédée et le mari a continué à visiter son cimetière quotidiennement. Cela a pris 15 ans et la tombe avait toujours l'air mouillée.

Un soir, alors qu'il visitait le cimetière, il a rencontré son beau-frère à la tombe avec un seau vide et a demandé "Hey James qu'est-ce que tu fais ici ?"

Puis son beau-frère lui dit,

"Je suis ici pour réaliser le souhait de ma sœur unique, elle a dit que je devrais venir ici tous les jours pour mouiller sa tombe"

L'homme s'est évanoui.

Ne plaisantez jamais avec les femmes, même dans la mort, leur jalousie demeure.

Photo du jour



Légendez et commentez la photo ci-dessus

Biographie de Amon D'Aby

Amon d'Aby fait partie de ces écrivains tellement discrets qu'on les croit morts, et le fait qu'il ait cessé d'écrire pour le théâtre dès 1957 n'explique pas tout ; Coffi Gadeau, le plus connu (en Côte d'Ivoire)



des « trois classiques », a lui aussi cessé d'écrire en 1963.

Des trois « ancêtres » du théâtre ivoirien d'expression française, Amon d'Aby reste le seul à n'avoir pas encore occupé un poste politique de premier rang. Après deux ministères, Coffi Gadeau a été Grand Chancelier de l'ordre National, et Bernard Dadié, ministre des Affaires culturelles. A l'opposé, d'Aby exerçait l'obscur fonction de Directeur des Archives nationales qu'il cumulait avec celle non moins obscure d'Inspecteur des Affaires administratives.

François Joseph Amon d'Aby est né vers 1913 à Aby dans le Sud-est ivoirien. Après l'Ecole primaire Supérieure de Bingerville, foyer au début des années 30 d'une intense activité théâtrale (l'Ecole possédait un théâtre de verdure), Amon d'Aby est reçu en 1934 à l'Ecole William Ponty (section administration). Trois ans plus tard, à sa sortie de Ponty, il suit un stage aux services des Archives et Bibliothèque du Gouvernement général à Dakar avant de rentrer en Côte d'Ivoire en 1938 pour prendre la direction des Archives du Gouvernement. Il exerce cette fonction jusqu'en 1959 où il part poursuivre ses études à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer de Paris.

Revenu en Côte d'Ivoire en juillet 1961, il est nommé Inspecteur des Affaires administratives, fonction qu'il cumule en octobre 1965 avec le poste de Directeur des Archives du Gouvernement.

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Bèniqlato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopè; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoè Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD: Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca

www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54

Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA: Salle GYM TONIC.

Tél: 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME);

Tél: 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél: 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél: 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpè, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11

TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tél: 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpè, Avenue Joseph Strauss);

Tél: 90 04 76 60

GYM FIL «O»PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70



Communiqué de Presse

Désactivation des lignes Fibre TOGOCOM utilisées à des fins commerciales illicites de WIFI-ZONE.

Lomé (Togo), le 31 janvier 2023 – TOGOCOM, le premier opérateur au Togo qui avance pour vous, tient à porter à la connaissance des clients Fibre TOGOCOM se livrant à l'exploitation des activités illicites de WIFI-Zone, la suspension de lignes Fibre pour non-respect des clauses contractuelles de fournitures de services à usage domestique.

Depuis trois (03) ans, les opérateurs du Groupe TOGOCOM constatent malheureusement l'utilisation des lignes Fibre de leur marque à des fins commerciales, en contradiction non seulement avec l'offre initialement souscrite, mais aussi avec les conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit en leur article 3 qui stipule que : « **les offres résidentielles d'accès Internet Haut Débit et Très Haut débit sont exclusivement réservées à un usage privé dans le cercle familial.** ».

L'Opérateur informe les abonnés aux lignes Fibre qui les utilisent à des fins commerciales de WIFI-ZONE, qu'une telle utilisation est non seulement contraire à la loi, mais viole également les termes du contrat d'abonnement au service Fibre. En conséquence, elle se voit dans l'obligation de désactiver la fourniture de service, conformément à **l'article 9.2** des conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit.

Consciente du rôle majeur que joue Internet dans l'inclusion numérique et la croissance économique, le Groupe TOGOCOM à travers ses filiales assure aujourd'hui, la couverture fibre dans les cinq régions du TOGO et continue d'avancer, afin de hisser le TOGO parmi les pays de référence en matière de digitalisation et de qualité de service, selon les objectifs assignés par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Pour Tarik Boudiaf, Directeur Général par intérim : « Cette opération de désactivation des lignes Fibre TOGOCOM à usage commercial de WIFI-ZONE, vise à respecter les dispositions légales et sécuritaires en vigueur. Les opérateurs du Groupe TOGOCOM continuent d'investir dans le déploiement, le développement et la qualité du service numérique au Togo, sous l'impulsion du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale, afin de faire du Togo, un véritable hub numérique et logistique de la sous-région ouest africaine »



**À propos de
TOGOCOM**

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, TOGOCOM est le leader du marché togolais des télécommunications. Fruit du regroupement de TOGO TELECOM et de TOGOCEL, TOGOCOM, filiale du groupe Axian a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner tout un chacun dans un univers technologique qui évolue sans cesse.

Fédération togolaise de football Plus de trois milliards FCFA pour l'exercice 2023

Le comité exécutif (Comex) de la Fédération togolaise de football (FTF) a tenu sa seconde séance ordinaire de l'année le 3 mars 2023 à Lomé. Réunie sous la présidence du président Guy Akpovy, la faitière du football togolais a tablé sur le budget de l'exercice 2023 qui s'élève à 3 milliards de FCFA.



Des membres du bureau de la FTF

Conformément aux textes qui régissent son fonctionnement, le bureau exécutif de la Fédération togolaise de football a réuni en une séance de travail les membres de ladite institution. Le comité exécutif de la FTF a au cours de la séance, approuvé le budget de fonctionnement exercice 2023. Le budget s'équilibre en produits et en charges de 3.201.500.000 FCFA. Selon la Fédération togolaise de football (FTF), ce budget permet la réalisation des objectifs visés par le comex dans le cadre de la redynamisation du football togolais. Cette vision est axée sur la construction des infrastructures sportives, la vulgarisation de la pratique du football et du Beach soccer. La réflexion est menée pour trouver des modalités et un meilleur cadre pour l'organisation du championnat féminin D1et D2. La commission du football féminin et le département du football féminin sont chargés de trouver la meilleure formule pour la tenue des compétitions féminines. La compétition des jeunes a fait aussi l'objet d'étude au cours de cette assise. Le bureau exécutif décide de créer un département de football de jeunes qui sera sous la supervision de la direction technique nationale. Ce département sera chargé de l'organisation, la gestion, la promotion et le développement du football des jeunes. Le bureau exécutif de la Fédération a été informé de l'octroi de la première tranche et de la clé de répartition de la subvention de l'état aux clubs de première, deuxième et troisième division.

Attipoe Edem Kodjo

Média

Le jubilé d'or de l'AJST célébré

L'Association des journalistes sportifs du Togo (AJST) a eu 50 ans le 1er mars 2023. Pour célébrer ce jubilé d'or, le bureau de l'AJST a tenu, à l'occasion de cet anniversaire, un point de presse présidé par son président Sylvestre Gounoubou, en présence des membres. Diverses activités commémoratives ont été dévoilées.

1er mars 1973 - 1er mars 2023, il y a 50 ans que l'Association des journalistes sportifs du Togo (AJST) a vu le jour pour le bien-être de la presse sportive. La célébration de ce 50e anniversaire a été placée sous le signe de « La presse sportive au service de la paix et de la cohésion sociale ». Au menu de la célébration, il y a un certains nombres d'activités échelonnées sur toute l'année 2023. Il s'agit notamment des colloques,

de basketball ; exposition photos « parcours 2 ». L'activité phare de cette célébration sera la "Nuit du mérite sportif Trophées AJST" qui aura lieu avant la fin de l'année 2023, marquant l'apothéose du jubilé d'or. « Toutes ses activités sont conditionnées par la disponibilité des moyens financiers surtout », a expliqué Kodjo Avuletey, SG de l'AJST. Pour la réussite des activités, l'AJST a mis en place un comité d'organisation de

moyens. A la différence des associations de certains pays qui bénéficient de subventions de l'état et du soutien permanent des sociétés commerciales, notre association doit s'en remettre au courage et à la générosité des présidents, à la pitié de quelques rares mécènes. Point n'est besoin de rappeler la réticence inexplicable des membres à payer leurs cotisations mensuelles qui, pourtant, restent des obligations et pourraient beaucoup aider les bureaux exécutifs à réaliser certaines activités dans l'intérêt de tous ».



Des membres du bureau de l'AJST

symposiums et séminaires sur la presse sportive - citoyenneté - genre - opinion ; course cycliste populaire ; tournoi de tennis de table ; nuit des arts martiaux ; gala de football Média FC ; gala de beach-volley ; tournoi des clubs champions de Liges ; gala

de tous les bureaux qui se sont succédé à la tête de l'AJST, c'est le problème de

Dans son discours de circonstance, Sylvestre Gounoubou a rendu hommage à ses prédécesseurs qui ont dirigé ladite association de sorte que « l'huile ne manque pas dans sa lampe ». « Il faut une nouvelle race de membres, qui matérialisent leur engagement à travers la participation aux activités et aux cotisations mensuelles », a exhorté Sylvestre Gounoubou, insistant sur le professionnalisme des confrères.

Dans la foulée, l'AJST tiendra une Assemblée générale ordinaire pour faire le point de l'association, le 22 mars 2023.

Attipoe Edem Kodjo

Football togolais Des arbitres écopent de sanctions

La Commission centrale des arbitres (CCA) de la Fédération togolaise de football a sanctionné le 23 février 2023, deux officiels de match dont la performance a été jugée insuffisante et qui ont par leurs erreurs d'appréciation impacté le résultat final de certaines rencontres.

La CCA a pris des sanctions allant d'une mise en garde à des suspensions provisoires. Aux fins de statuer sur les performances des arbitres et arbitres assistants qui ont été mis à contribution lors de certains matchs de D1 et D2, la commission a décidé de suspendre Kossi Yéna et Kodjo Amoudji, respectivement arbitre et arbitre assistant.

L'arbitre Arima Akakpo, pour sa part a été mis en garde. Ainsi une suspension de deux (2) mois a été infligée à Yéna Kossi, arbitre de la



Un quatuor arbitral

rencontre Koroki vs Etoile filante jouée le 2 février 2023 à Sokodé. La sanction prend effet à compter du 24 février et sera levée le 23 avril 2023.

Il est reproché à l'officiel de la rencontre comptant pour la 12ème journée de la phase aller de la D2 nationale, d'avoir décidé d'accorder

à la 3ème minute de jeu, un penalty sur un contact normal (ne donnant pas lieu à une faute) d'un joueur sur un adversaire dans sa surface de réparation. Cette erreur est jugée inacceptable par la commission des arbitres qui a décidé de sanctionner. La sanction est aussi tombée pour l'arbitre assistant Kodjo Amoudji, l'un des officiels du match Gomido vs As OTR comptant pour la 17ème journée de la D1 LONATO jouée à Kpalimé le 5 février 2023. Selon la commission de l'arbitrage, Kodjo Amoudji pourtant bien placé en sa qualité d'arbitre assistant a fait sanctionner à la 93ème minute une position de hors-jeu d'un joueur de l'As OTR qui était pourtant en position régulière. Après avoir jugé inacceptable

cette erreur, les membres de la commission des arbitres ont décidé suspendre pour période de deux (2) mois l'officiel de match Kodjo Amoudji.

Enfin la commission permanente de la FTF dont la mission est d'assurer un niveau d'arbitrage répondant aux normes de qualité et d'équité, a également décidé de mettre en garde l'arbitre Arima Akakpo pour prestation insuffisante. Il est d'ailleurs recommandé à Arima Akakpo, arbitre de la rencontre Dyto vs Gomido comptant pour la 16ème journée de la D1 LONATO, une concentration et une assurance dans les prises de décisions sur les matchs afin d'améliorer sa performance.

Source : FTF

52eme session du Conseil des droits de l'Homme

Le Dr Trimua a identifié des défis cruciaux lors du segment de haut niveau

Lors du segment de haut niveau de la 52eme session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies tenu à Genève le 2 mars 2023, le ministre des Droits de l'Homme de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les institutions de la République, et porte-parole du gouvernement, Dr Christian Trimua a présenté une déclaration. Dans celle-ci, il a identifié trois défis cruciaux auxquels il faudrait faire face dans la promotion des droits de l'Homme.

Le ministre Trimua n'a pas manqué de transmettre au président du Conseil des droits de l'Homme ainsi qu'à ses collaborateurs, les salutations et les encouragements du président de la République Faure Gnassingbé, pour la qualité du travail accompli en faveur de l'amélioration constante de la situation des droits de l'Homme dans le monde.

« Je puis vous assurer du soutien et de l'engagement du Togo à poursuivre, même en qualité d'Etat observateur, son implication et son apport qualitatif à la bonne marche du Conseil », a indiqué le ministre togolais des Droits de l'Homme. Son intervention s'est ensuite concentrée sur les défis qui se posent frontalement aux gouvernements.

Il a premièrement mentionné la situation économique et financière mondiale, qui, avec ses corollaires liés à la vie chère et à la flambée

des prix des produits de première nécessité, impacte directement les droits sociaux et économiques de nos populations. Le Togo subit de plein fouet cette tendance économique globale et y fait face avec des moyens certes limités, mais avec une volonté ferme et de la détermination. L'émissaire du gouvernement a évoqué les mesures urgentes prises pour soulager les populations. « L'impact de ces mesures est significatif sur le quotidien de nos populations et permet de sauvegarder la jouissance de plusieurs droits fondamentaux, tels que ceux liés à l'alimentation, au transport et à l'éducation », a-t-il fait remarquer.

En deuxième lieu, le ministre Trimua relève que toutes ces actions visant à lutter contre la vie chère sont déployées dans un contexte sanitaire difficile marqué par la pandémie de



Dr Christian Trimua

la Covid-19. « La Covid-19 constitue justement un défi actuel aux droits humains en ce sens que son spectre plane toujours sur nos sociétés et ses effets sont encore vivaces. Elle a notamment conduit à des restrictions plus ou moins drastiques, apporté un réel manque à gagner pour nos économies et sérieusement endeuillé nos familles », a-t-il poursuivi.

Comme l'a souligné monsieur Trimua, le gouvernement togolais a constamment veillé à la proportionnalité, à la nécessité et à l'adaptabilité de ces mesures. « Aujourd'hui, sur la base des enseignements découlant de la Covid-19 et des mesures prises pour la riposte, le plus grand défi qui se pose à toute la communauté internationale est le renforcement durable des systèmes de santé publique. Nous devons davantage nous situer dans l'anticipation plutôt que

dans la réaction », a insisté Christian Trimua.

Le troisième défi qui freine les pas des pays, pourtant résolus, vers la réalisation des droits de l'Homme est selon le Dr Trimua, le terrorisme et l'extrémisme violent. « Dans nos régions, le terrorisme est actuellement l'ennemi principal des droits de l'Homme. Il décime des familles, déplace des villages, ferme des écoles et des hôpitaux, pervertit la jeunesse, empêche les semences, détruit les récoltes, et crée l'instabilité sociopolitique. Il est dévastateur pour les droits humains », a martelé le ministre.

Le porte-parole du gouvernement n'a pas terminé son discours sans évoquer les avancées enregistrées par le Togo depuis son passage à l'Examen périodique universel (EPU) entre janvier et février 2022. Il s'agit, entre autres, du renforcement des

institutions démocratiques, de la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité.

D'importantes réformes visant la protection de la femme et de la jeune fille, dont la prévention et la répression des violences basées sur le genre ont été réalisées. Par ailleurs, le Togo vient d'élaborer un avant-projet de loi sur la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits humains.

« Ces avancées méritent d'être consolidées. Ceci n'est possible que si nous parvenons à relever ensemble, dans une coopération internationale franche, sincère, respectueuse des choix souverains des uns et des autres, les défis cruciaux que je viens de souligner », a conclu le Dr Trimua.

E. Dadzie

ACHETEZ & LISEZ désormais



SUR

MONKIOSK.com

www.monkiosk.com

OU

sur le portail

Lome.com

www.alome.com

Coris Money, acteur majeur de la Fintech au Togo

Ce 28 février 2023, Coris Money a participé au forum "Lomé Fintech Tour 2023", une rencontre des acteurs de l'innovation dans la finance. Ce cadre vise à renforcer les acquis du digital et de l'écosystème numérique au Togo et en Afrique.

La solution de paiement Mobile Coris Money est en plein essor au Burkina Faso et au Sénégal. Elle a fait son entrée sur le marché du mobile money au Togo le 1er juillet 2022, répondant ainsi au défi de l'inclusion financière.

L'innovation digitale constitue un véritable instrument en matière de création de richesse et d'inclusion sur l'ensemble des domaines économiques. C'est pourquoi Coris Bank International s'y est engagé pour mieux se rapprocher de sa clientèle.

Aujourd'hui, Coris Money répond à divers besoins de la vie quotidienne en la simplifiant. A partir du téléphone portable, elle permet le transfert d'argent, les paiements de facture d'eau et d'électricité, d'internet, le réabonnement de Télévision et de recharge des crédits air time. Pour les entreprises, Coris Money permet le paiement à distance depuis son bureau, des impôts et taxes à l'Office togolais des recettes, et les cotisations sociales de la CNSS. Pour les étudiants, Coris money permet de payer les frais d'inscription et l'encaissement des allocations et bourses universitaires. Dans le domaine du commerce, Coris money permet le paiement des frais d'accès au Port autonome de Lomé.

Le Togo est l'un des pionniers dans la sous-région à faire de l'inclusion financière un enjeu structurel. Au plan continental, c'est le seul pays de l'Afrique francophone à avoir un ministère dédié à l'inclusion financière.

On peut retenir que Coris Bank International est la première et seule banque émettrice et distributrice de monnaie électronique sur le marché bancaire du Togo.

